



## **Patinage libre**

### **Consignes à respecter en contexte de pandémie de la COVID-19**

**Avant de sortir ses patins et de se présenter au complexe, les usagers doivent prendre connaissances des consignes et directives à respecter en contexte de pandémie de la COVID-19.**

**L'accès au complexe du secteur communautaire est réservé aux usagers et des mesures d'hygiène et de prévention devront être respectées, dont la désinfection des mains obligatoire à l'entrée, la distanciation physique de deux mètres entre les usagers (les familles doivent rester groupées) et le port du couvre-visage. Un plan de circulation a aussi été établi (sens unique, marquage au sol, etc.).**

---

#### **Port du couvre-visage : en tout temps ou presque**

Le port du couvre-visage ou masque couvrant le nez et la bouche est obligatoire à l'intérieur du complexe de la Place Bell. Il est requis dans les déplacements et dans les lieux communs, incluant le vestiaire, mais n'est pas obligatoire lors de l'activité physique et sportive.

La Direction générale de la santé publique souligne qu'il est tout de même fortement recommandé de porter un couvre-visage lors des activités de faible intensité dans les espaces publics où la distanciation physique ne peut être maintenue.

Cette obligation de porter un couvre-visage s'applique aux personnes de 10 ans et plus. Pour les enfants de 2 à 9 ans, ce dernier demeure fortement recommandé, tandis qu'il n'est pas préconisé pour les enfants de moins de 2 ans.

Pour savoir comment utiliser correctement votre couvre-visage, vous pouvez [visiter le site du gouvernement du Québec au quebec.ca/masque](https://www.quebec.ca/quebec/masque).

## Autres mesures sanitaires

Le port du masque ou du couvre-visage doit s'accompagner des autres mesures de protection :

- la distanciation physique (de la signalisation et de l'affichage pour favoriser le respect ont d'ailleurs été mis en place);
- le lavage des mains;
- tousser et éternuer dans son coude.
- 

## Patinage libre : ce qu'il faut savoir

Concernant le patinage libre, le nombre maximum de patineurs pouvant se trouver sur la glace en même temps a été fixé à 50. Les plages horaires sont affichées sur [placebell.ca](http://placebell.ca).

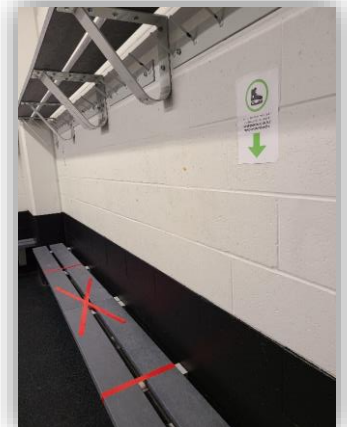
Prendre note que les parents et patineurs pourront accéder au hall d'entrée via l'ascenseur ou les escaliers. Par les escaliers, il faudra toutefois sortir par la porte de secours qui donne sur le boulevard Le Corbusier pour ensuite entrer par les portes coulissantes, ceci afin de respecter le plan de circulation établi.

## Vestiaires, toilettes, douches, estrades, coursive

L'accès aux **vestiaires** est permis. Il importe de respecter les zones de distanciation physique qui ont été affichées par des marques distinctives ainsi que les autres mesures sanitaires. Au besoin, les **toilettes** demeurent accessibles, mais l'accès aux **douches** n'est pas permis.

Les **estrades** demeurent fermées; aucun spectateur ne sera admis. Les parents qui doivent absolument attendre leur enfant pendant leur cours pourront s'installer dans la **coursive** en respectant les consignes en vigueur.

Les abreuvoirs fonctionnent seulement pour le remplissage. Idéalement, nous demandons aux patineurs d'apporter leur bouteille d'eau remplie.



## Stationnement et Boutique du Pro

Le stationnement gratuit demeure accessible aux utilisateurs des glaces communautaires. L'entrée doit se faire par le boulevard de La Concorde. Il sera possible de récupérer son coupon de stationnement (un coupon par patineur/utilisateur) lors de son départ au comptoir en suivant les indications (file d'attente).

Besoin de faire aiguiser vos patins? Le service sera offert à la Boutique du Pro.

### **Avant de vous présenter à la Place Bell**

Vous avez été en contact avec une personne ayant reçu un diagnostic de la COVID-19 ou présentez des symptômes, ne vous présentez pas à la Place Bell.

Toute personne qui pense être atteinte du COVID-19 ou qui souhaite obtenir des renseignements à ce sujet est invitée à composer la ligne d'information du gouvernement du Québec destinée à la population, du lundi au vendredi, de 8 h à 18 h. Le numéro est 450 644-4545.

[Sur le site Internet de la Ville de Laval, vous y trouverez aussi une pléiade d'informations destinées à la population.](#)

Pour en savoir davantage sur la COVID-19 et les différentes mesures mises en place par le gouvernement du Québec, vous pouvez visiter [Québec.ca/coronavirus](https://quebec.ca/coronavirus).

### **Évolution de la situation**

Les mesures peuvent évoluer à tout moment en fonction des consignes émises par la Santé publique ou de la moindre éclosion de COVID-19.

La sécurité et la santé de nos visiteurs et employés sont une priorité fondamentale. Merci à l'avance pour votre effort collectif!

Pour de plus amples informations, appelez au 450 973-2275 ou écrivez au [info@cite.placebell.ca](mailto:info@cite.placebell.ca).